

LES REVENUS D'UN CURÉ À LA FIN DU MOYEN ÂGE



REVENUS DES CURÉS

Les curés ont des ressources très variables, mais qui suivent une typologie identique (dîmes, dot, casuel, amendes)

DÎMES

Pourcentage des récoltes des paroissiens, environ 10 % ; le curé n'en prélève en principe qu'une part



Agneaux

Au printemps, le curé reçoit un pourcentage des nouveaux agneaux



Céréales

Le curé a droit à une part des récoltes



Vin

Même principe dans les régions viticoles

DOT DE L'ÉGLISE

Rentes ou jouissance de certains biens-fonds appartenant à l'église paroissiale ; divers autres droits variables, comme le droit de pacage



Argent

Certaines rentes sont versées au curé



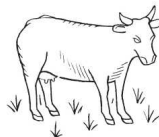
Maison de cure

Le curé est logé gratuitement



Champs

Le curé dispose de diverses pièces de terre qu'il peut louer ou faire cultiver - surtout s'il a un droit de corvée



Pacage

Le curé peut faire paître sa vache et son cheval sur les pâturages du village, sans payer de taxe

CASUEL : REVENUS TIRÉS DES FONCTIONS SACRÉES

Quand ils le veulent, les fidèles font des aumônes volontaires. Mais ils doivent aussi verser des oboles obligatoires et tarifées lors de certaines fêtes, comme Pâques, ou à l'occasion de diverses bénédictions ou sacrements



Oblations et aumônes

Dimanches ou fêtes



Bénédictions diverses

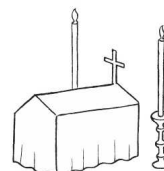
Comme celle du bâton et de la besace du pèlerin en partance



Baptême



Mariage



Funérailles

AMENDES DU « TRIBUNAL » PAROISSIAL

Le curé perçoit les amendes dues par les paroissiens dénoncés au « tribunal » ou plaid paroissial, en argent ou en nature



Adultère



Travail le dimanche



Jurons



Déplacement de bornes

Les dons, taxes et amendes peuvent être payés en argent ou en nature

Argent, poules, œufs, cierges, pain, vin, fromage, etc.